



**COMITE DES ŒUVRES
SOCIALES
1 à 3 rue des Minimes
37032 TOURS CEDEX 9**



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels.**

Exercice clos le 31/12/2025.

S.A.S. au capital de 499 720 €
1, rue le Corbusier – BP n°7 37230 FONDETTES

Téléphone : 02 47 42 26 93
Télécopie : 02 47 42 26 09
contact@rba.fr
www.rba.fr

RC Tours B 328 044 847
Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Centre Val de Loire
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC de Versailles et du Centre



> Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité des Œuvres Sociales de Tours (COS) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du COS à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable » dans les « Règles et méthodes comptables » en Annexe des comptes annuels :

➤ Changement de méthode comptable : « Le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif au Plan Comptable Général, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. »

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous relevons :

- ✚ La note « subventions d'exploitation » précise les modalités de comptabilisation de ces subventions. Nous avons vérifié la conformité de la comptabilisation.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

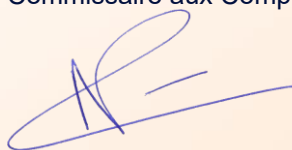
VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Fait à Fondettes,
Le 15 juin 2026

Pour la S.A.S. RBA
Commissaire aux Comptes



Nadia CASTILLE
Mandataire

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 3

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	30 169	30 169		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	23 826	21 490	2 336	4 049
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	6 727		6 727	10 868
	Autres immobilisations financières				
	Total II	60 723	51 659	9 064	14 918
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	414 847	1 381	413 466	437 506
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	128 202		128 202	106 222
	Charges constatées d'avance	10 512		10 512	20 194
	Valeurs mobilières de placement	102 078		102 078	102 078
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	452 044		452 044	543 532
	Total III	1 107 683	1 381	1 106 302	1 209 533
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 168 406	53 040	1 115 366	1 224 450

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page :

4

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	269 900	378 452
	Excédent ou déficit de l'exercice	(140 179)	(108 552)
	Situation nette (sous-total)	129 721	269 900
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	129 721	269 900
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Droits du concédant		
	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
	Emprunts obligataires convertibles		
DETTES	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 014	347 625
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2	3
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	590 630	606 923
Provisions	Produits constatés d'avance		
	Total V	985 645	954 551
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 115 366	1 224 450

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 5

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont p arrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 050 859	1 018 804
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	200	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	8 068	7 726
Total des produits d'exploitation		1 059 127	1 026 530
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	225 675	227 477
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 713	2 643
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	969 982	905 927
Total des charges d'exploitation		1 197 370	1 136 047
RESULTAT D'EXPLOITATION		(138 243)	(109 518)

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page :

6

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(138 243)	(109 518)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	96	468
	Reprises sur dépréciations et provisions		2 996
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		96	3 464
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 031	3 156
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		2 031	3 156
RESULTAT FINANCIER		(1 934)	307
RESULTAT COURANT avant impôts		(140 177)	(109 211)
	Produits exceptionnels		814
	Charges exceptionnelles		153
RESULTAT EXCEPTIONNEL			662
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		2	3
TOTAL DES PRODUITS		1 059 224	1 030 807
TOTAL DES CHARGES		1 199 403	1 139 359
EXCEDENT ou DEFICIT		(140 179)	(108 552)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		32 722	27 807
Bénévolat			
TOTAL		32 722	27 807
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		17 074	15 616
Prestations		15 648	12 191
Personnel bénévole			
TOTAL		32 722	27 807

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 7

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
mise à disposition des locaux	14 118	14 040
Crédit d'heures accordés aux agents municipaux	9 085	11 012
Réservations salles en Mairie	1 131	1 010
Travaux de PAO et affranchissements	6 517	1 129
Assurance dommages aux biens+téléphonie DSI+ voiture de service	1 871	615
	32 722	27 807
Bénévolat		
Total	32 722	27 807
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition des locaux	14 118	14 040
Gaz+électricité		
Réservation salle en Mairie	1 131	1 010
Téléphonie DSI	9	9
Véhicule de service	1 817	556
	17 074	15 616
Prestations		
Crédit d'heures accordés aux agents municipaux	9 085	11 012
Travaux de PAO et affranchissements	6 517	1 129
Assurances dommages aux biens	46	50
	15 648	12 191
Personnel bénévole		
Total	32 722	27 807

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 8

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 115 366** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 059 224** euros
 - un total charges de **1 199 403** euros
 - dégage un résultat de **-140 179** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **COMITE DES ŒUVRES SOCIALES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 9

Annexe au Bilan

INFORMATIONS GENERALES

Le Comité des Œuvres Sociales est une association type loi 1901. Son action s'inscrit dans un cadre réglementaire dont les modalités sont définies par convention. 3 conventions ont été signées avec la Ville de Tours, 1 convention avec Tours Métropole Val de Loire et avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Une convention simplifiée est établie avec chaque établissement public ou collectivité qui souhaite adhérer au C.O.S, leur garantissant tous les avantages proposés au personnel des 3 entités citées ci-dessus.

Objet social:

Conformément à l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 qui précise que «l'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles», le Comité des Œuvres Sociales a pour finalité l'amélioration des conditions de vie de ces agents.

Par convention, la gestion de l'ensemble des prestations d'action sociale, culturelle, sportive, de loisirs, individuelle ou collective en faveur des agents actifs et retraités est confiée, à titre exclusif, au C.O.S. Il s'agit notamment:

- L'ensemble des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune à l'exception des allocations aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans et l'aide à la restauration dont le versement reste du ressort de la direction des ressources humaines.
- des activités dédiées à l'enfance, à la culture et aux loisirs
- des vacances
- des prêts de dépannage et secours d'urgence
- des gratifications attribuées aux agents médaillés du travail et partant à la retraite.
- de l'organisation et de la gestion de manifestations au profit des agents
- des aides diverses pour événement familial onéreux

Ces prestations sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

Le Comité des Œuvres Sociales dispose de moyens matériels, humains et financiers permettant l'exécution de ses missions.

Moyens matériels mis à disposition par la Ville de Tours:

↳ Locaux mis à disposition à titre gracieux d'une superficie de 66m², mise à disposition à titre

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 10

Annexe au Bilan

gracieux de locaux adaptés aux réunions.

↳ entretien, frais de chauffage ainsi que le coût de l'abonnement et de la consommation d'électricité et de l'eau résultant de l'occupation des locaux mis à disposition.

↳ travaux bureautique

↳ téléphonie

↳ usage d'intranet et internet, logiciel de gestion des absences du personnel mis à disposition

↳ maintenance

↳ véhicule

↳ octroi d'un crédit d'heures aux administrateurs

Moyens humains

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, qui prévoient le principe de mise à disposition à titre payant au bénéfice d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique des collectivités territoriales ou de leurs établissements, la Ville de Tours met à disposition du C.O.S 3 agents territoriaux à temps complet, Tours Métropole Val de Loire met à disposition 1 agent à temps complet.

Le Comité des Œuvres Sociales rembourse à chaque employeur la rémunération des fonctionnaires mis à disposition, les cotisations sociales y afférentes ainsi que les frais de formation.

Moyens financiers

Le Comité des Œuvres Sociales reçoit une subvention annuelle de chaque partenaire.

Conditions relatives à la Ville de Tours, Tours Métropole Val de Loire et C.C.A.S :

Le versement est effectué dans les conditions prescrites par les lois et règlements relatifs aux finances des collectivités territoriales.

Les versements sont effectués sous réserve que le Comité de Œuvres Sociales ait transmis une demande de subvention déposée chaque année avant le 30 septembre pour l'exercice pour lequel elle est sollicitée. Cette demande doit être accompagnée de documents comptables.

Chaque année, le montant de la subvention est déterminé au regard de l'évolution du nombre d'adhérents constatés au 1^{er} janvier de chaque année.

La subvention doit être affectée exclusivement aux objectifs fixés.

Chaque partenaire exerce un contrôle sur l'utilisation de la subvention par deux mécanismes:

- le quitus délivré par le Commissaire aux comptes
- la corrélation entre les prestations offertes et le montant de la subvention.

Conditions relatives aux autres partenaires:

Le montant de la compensation est versée au prorata du nombre d'adhérents potentiels. Elle est fixée à 240€ par adhérent.

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

Annexe au Bilan

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel comptable appliqué

Les comptes annuels ont été établis conformément au Plan comptable général, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 portant sur la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique

Seules sont exprimées les informations significatives.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif au Plan Comptable Général, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent de manière prospective.

Les principales modifications apportées par ce nouveau règlement sont les suivantes :

- " Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- " La disparition du transfert de charges ;
- " Des modifications au niveau de la liste des comptes ;
- " Une modernisation des états financiers ;
- " Une nouvelle présentation des informations contenues dans l'annexe

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 12

Annexe au Bilan

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Subventions d'exploitation :

Elles sont comptabilisées en produits si elles ont un caractère certain, notification ou procès-verbal, autorisant leur attribution.

Les subventions versées sur l'exercice et relatives à des engagements de l'exercice sont comptabilisées en produits constatées d'avance si elles sont non affectées. Dans le cas contraire, elles sont reprises en fonds dédiés pour la part restant à utiliser.

VENTILATION DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
COLLECTIVITES TERRITORIALES	
- VILLE DE TOURS	550 000 €
- TOURS METROPOLE	357 957 €
- TOURS METROPOLE SUR PERSONNEL	39 862 €
- VILLE DE LA RICHE	29 040 €
- CCAS	68 000 €
- EPCC	1 920 €
- SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE	4 080 €

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page :

13

Annexe au Bilan

INFORMATIONS DIVERSES

Valorisation de contributions volontaires en nature :

Subventions et charges indirectes		Montant TTC
Ville de Tours	Mise à disposition des locaux	14 118 €
Ville de Tours	Crédit heures des administrateurs/ agents municipaux	9 085 €
Ville de Tours	réservations de salle en Mairie	1 131 €
Ville de Tours	Travaux de PAO+ affranchissements	6 517 €
Ville de Tours	Assurance dommages aux biens	46 €
Ville de Tours	Téléphonie DSI	9 €
Ville de Tours	Véhicule de service	1 817 €

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 14

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	30 169					30 169
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 169					30 169
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenc. aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	23 826					23 826
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 826					23 826	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TIENES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 868		4 582		8 723	6 727
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 868		4 582		8 723	6 727
TOTAL		64 864		4 582		8 723	60 723

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 15

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			30 169			30 169
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			30 169			30 169
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			19 777	1 713		21 490
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			19 777	1 713		21 490
TOTAL				49 946	1 713		51 659

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 16

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	1 381			1 381
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 381			1 381
TOTAL GENERAL		1 381			1 381
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 17

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	6 727	6 727	
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	1 381	1 381	
	Autres créances clients, usagers	413 466	413 466	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	128 202	128 202	
	Charges constatées d'avance	10 512	10 512	
	TOTAL DES CREANCES	560 289	560 289	
	Prêts accordés en cours d'exercice	4 582		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	8 723		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine			
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	395 014	395 014	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2	2	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes	590 630	590 630	
	Dettes représentatives de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	985 645	985 645	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 18

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	378 452	(108 552)			269 900
Excédent ou déficit de l'exercice	(108 552)	108 552		140 179	(140 179)
Situation nette	269 900			140 179	129 721
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	269 900			140 179	129 721

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 19

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			10 512
Stocks chq culture		2 220	
Stocks cartes membres		505	
Stocks chèques cadeaux naissances		2 160	
Stocks chèques rentrée scolaire		1 160	
Assurance		3 667	
Stocks chèques services		800	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			10 512

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 20

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable

CABINET POIRIER

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Page : 21

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			1 050 859			1 050 859
Subventions d'investissement						
TOTAL			1 050 859			1 050 859

Mission de présentation : voir attestation de l'Expert-Comptable